

Muriel Mahé¹
Centre d'études et de prospective

Agriculteurs : quels profils pour quels métiers ?

Définition de la variable

« L'agriculteur » est défini par la nature même de son activité. Ainsi, dans le Code rural (art. L. 311-1), est considérée comme « activité agricole » celle qui se traduit en premier lieu par une intervention sur le cycle biologique végétal ou animal. Par extension, sont aussi considérées comme « agricoles » des activités en prolongement de l'acte de production (commercialisation, transformation des produits issus de l'exploitation, méthanisation), ou prenant l'exploitation pour support (agrotourisme). C'est également cette définition qui détermine le champ d'application du droit rural (baux, sociétés, compétences des tribunaux, procédures collectives, etc.).

Le régime agricole, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA), regroupe l'ensemble des intervenants sur les exploitations agricoles, qui peuvent y être affiliés sous différents statuts : non-salariés, salariés, prestataires.

Indicateurs pertinents de la variable

- Nombre d'emplois en agriculture
- Nombre d'agriculteurs et d'exploitations en France
- Types d'emplois en agriculture et contenus de ces emplois
- Nombre d'entrants dans le régime des non-salariés agricoles, nombre de sortants
- Évolution des profils des non-salariés agricoles (âge, genre, statut)
- Niveau de formation des chefs d'exploitation, conjoints et aides familiaux
- Nombre d'installations aidées, non aidées, hors cadre familial
- Proportion d'agriculteurs ayant recours à la formation continue
- Évolution de la pluriactivité

Rétrospective de la variable

Une population vieillissante qui peine à se renouveler

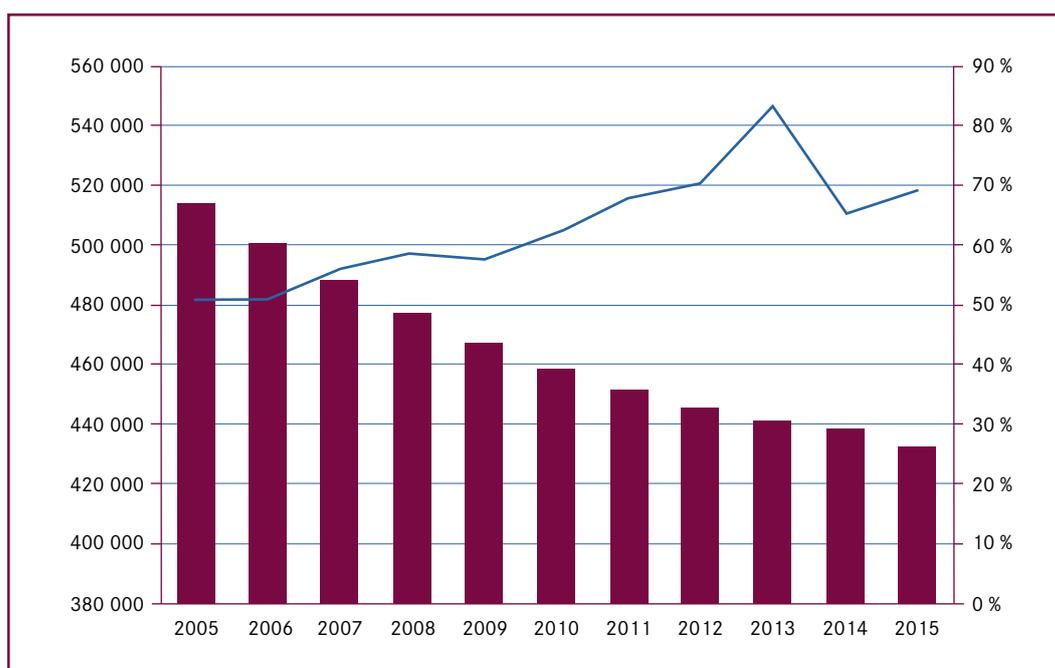
Au 1^{er} janvier 2016, 467 591 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole cotisaient à la MSA². Le recul de 1,3 % en un an est intégralement imputable aux effectifs d'exploitants agricoles. La diminution de 2015 constitue une accélération de la tendance à la baisse, plus fondamentale, observée depuis 2012.

1. La rédaction finale de cette fiche s'est appuyée sur des contributions initiales de Béatrice Dingli (Vivéa), Françoise Savy (FNSEA), Dominique Bouvier et Fatma Tergou (APCA), Aurélie Charrier (JA).

2. MSA, 2016, *Population des non-salariés agricoles en 2015*, coll. Infostat.

Cette évolution résulte d'une accélération des sorties de non-salariés du régime (24 146 en 2015), non compensée par la hausse des entrées (17 875). Avec 74 %, le taux de remplacement des départs de chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles est en net repli par rapport aux années précédentes. Pour les seuls chefs d'exploitation, après avoir dépassé 80 % en 2013, il est revenu en dessous de 70 % depuis lors (figure 1). Plusieurs facteurs ont influencé, de manière positive ou négative, les départs et entrées dans le statut de chef d'exploitation : les modifications successives de l'âge de départ à la retraite, la possibilité pour les conjointes d'accéder à une retraite agricole minimale en cas d'installation tardive, l'accès aux différents statuts sociétaires et d'exploitants, les aides à l'installation, etc.

Figure 1 - Évolution des effectifs de chefs d'exploitation agricole (en bordeaux) et du taux de remplacement³ (en bleu)



Source : données MSA, 2016, *Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole et d'entreprise agricole en 2015*, coll. Tableau de bord, élaboration de l'auteur

Le régime des non-salariés agricoles comprend, en 2015, également 33 450 collaborateurs d'exploitations agricoles. Ce sont principalement des femmes qui n'ont pas opté pour un statut de chef d'exploitation à part entière. L'ouverture récente des GAEC aux couples, l'accès à un statut plus protecteur en tant qu'exploitantes et le développement du travail hors exploitation conduisent à une baisse tendancielle du nombre de non-salariés agricoles « collaborateurs » : il a été divisé par deux en dix ans. De la même manière, les aides familiaux sont de moins en moins nombreux au fil des ans, l'accès à ce statut étant de plus en plus restreint en termes de public concerné et de durée (5 ans maximum). Il ne concerne plus que 3 630 personnes (contre 9 450 en 2005).

La tendance longue au vieillissement des agriculteurs, plus âgés que la moyenne des actifs français, se poursuit : l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole augmente à nouveau en 2015 pour s'établir à 48,9 ans. Il est à la hausse tant pour les hommes (48 ans) que pour les femmes (51,6 ans). Le transfert entre époux – autrement dit la possibilité pour le conjoint de prendre la tête de l'exploitation lorsque le chef d'exploitation part en retraite –, bien que de moins en moins fréquent, influence significativement l'âge moyen des cheffes d'exploitation alors que l'impact est quasiment nul du côté masculin (47,9 ans d'âge moyen pour les chefs sans transfert). En effet, hors transferts entre époux, l'âge moyen des femmes cheffes d'exploitation s'élève à 50,2 ans.

En 2015, 111 803 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont des femmes, soit moins d'un quart de cette population. La proportion est un peu supérieure si l'on se limite aux seules cheffes d'exploitation. Avec des taux fluctuant entre 25,4 % et 26 % selon les années depuis 2006, la féminisation du métier d'agriculteur ne progresse pas. Pourtant

3. Le taux de remplacement est défini comme le rapport entre les installations et les départs, hors transferts entre époux

avec 5 300 installées en 2014, les femmes représentent 41 % des installations. Mais parmi les 50 ans et plus, cette proportion monte à 73,7 %, conséquence du nombre important de transferts entre époux au moment du départ à la retraite de chefs masculins.

Tendanciellement, si la baisse du nombre d'entrepreneurs agricoles a été moins forte au cours des dernières années, elle devrait se poursuivre à l'avenir. Ainsi, selon les projections réalisées par la Dares et France Stratégie⁴, les départs en fin de carrière concerneraient chaque année 2,8 % des personnes en emploi pour le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la marine, soit une proportion supérieure à celle des autres métiers, projetée à 2,3 %. Pour les agriculteurs et les éleveurs, les taux de départ en fin de carrière pourraient atteindre 3,3 % par an, un niveau nettement supérieur à la moyenne des métiers.

Une multiplicité de statuts d'entreprise et un recours aux collectifs multiformes

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, on note la poursuite des tendances antérieures au développement de nouveaux modes d'organisation de l'exploitation familiale : formes sociétaires, groupements d'employeurs, groupements d'agriculteurs, etc.

Désormais, l'exercice de l'activité non salariée agricole prend majoritairement la forme sociétaire. La proportion d'exploitants et de chefs d'entreprise agricole exerçant sous cette forme progresse continuellement : 54 % en 2013, 55 % en 2014, 56 % en 2015⁵. En 2015, 48,3 % des exploitations ou entreprises agricoles sont des sociétés, ce qui représente 171 260 exploitations/entreprises et 262 960 associés.

Les collectifs multiformes et renouvelés (Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), Sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA), sociétés civiles laitières, Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), groupements d'employeurs, assolements en commun, Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), etc.) sont de plus en plus nombreux, pour concilier compétitivité, gestion des risques, organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et familiale. Par ailleurs, les trois quarts des agriculteurs sont adhérents à une coopérative.

Pour gagner en compétitivité, les modes d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines sont de plus en plus diversifiés : pluriactivité, travaux par tiers ou prestations de services, spécialisation au sein du collectif de travail, regroupement d'élevages, etc.

À l'inverse de l'activité non salariée, qui se replie au sein des exploitations agricoles traditionnelles, l'emploi salarié – en contrat à durée indéterminée mais surtout en contrat à durée déterminée – se développe depuis plusieurs années.

Un recours au salariat de plus en plus important

En 2015, le nombre des établissements employeurs dans le domaine de la production agricole⁶ s'élève à 152 517⁷. Ainsi, 40 % environ des exploitations agricoles emploient des salariés, que ce soit à titre permanent ou temporaire.

Au total, ce sont 1 094 432 salariés qui ont travaillé dans la production agricole en 2015⁸. Si, en 10 ans, le nombre de personnes salariées de l'agriculture a diminué de 7 %, l'évolution s'accompagne d'une fidélisation croissante des travailleurs temporaires, qui interviennent dans le cadre de plusieurs contrats ou bénéficient d'un allongement de la durée des contrats. Les groupements d'employeurs, dont l'un des objectifs est justement de réduire la précarité de l'emploi agricole, représentent désormais près de 8 % des salariés intervenant dans le champ de la production agricole⁹.

En équivalent temps plein (ETP), les entreprises de la production agricole ont employé 271 084 ETP en 2015 (+2 % en 10 ans)¹⁰, pour une masse salariale totale de 6,06 milliards d'euros. Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentent 58 % de la masse salariale.

4. Aboubadra S., Argouarc'h J., Bessière S., Colin J.-F., Jolly C., Lainé F., *Les métiers en 2022*, DARES - France Stratégie, 2015.

5. MSA, *op. cit.*

6. La MSA distingue quatre secteurs d'activité dans le champ du régime agricole : la production agricole, les industries de transformation agroalimentaire, le tertiaire agricole (banques, assurances et services à l'agriculture notamment), ainsi qu'un secteur « paysagistes et centres équestres et autres activités » (paysagisme, centres équestres, employeurs, artisans ruraux, particuliers employeurs).

7. Thibaudot F., 2017, *L'emploi salarié dans les groupements d'employeurs agricoles en 2015*, Coll. Études, MSA.

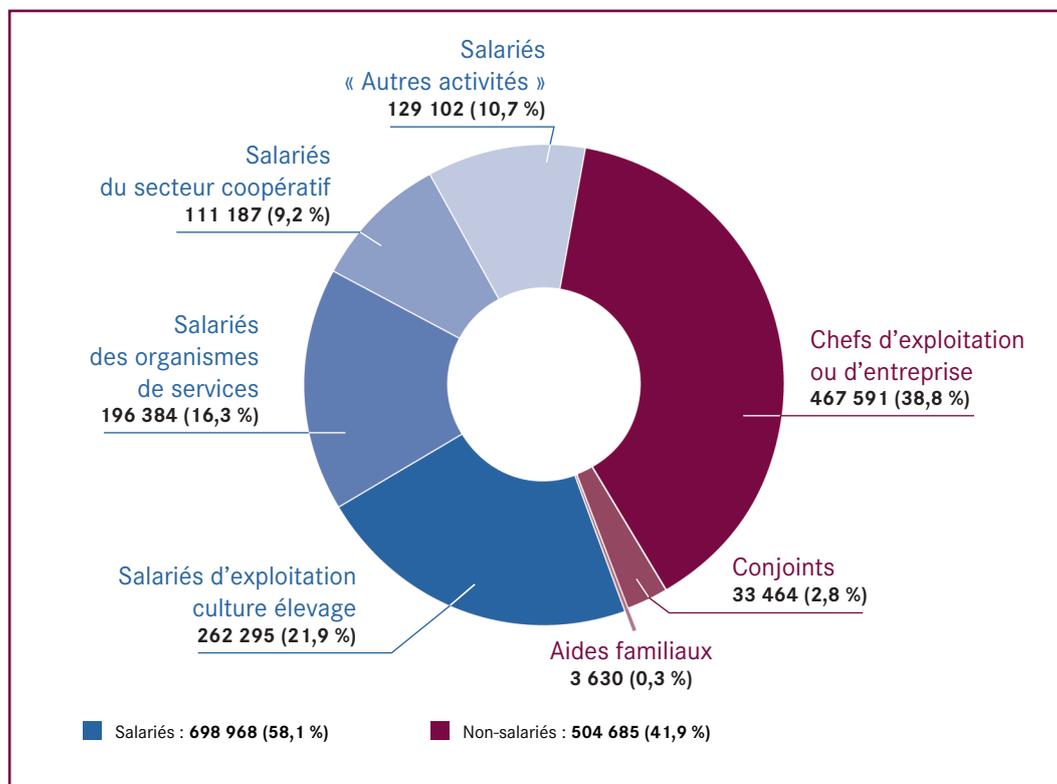
8. Thibaudot F., *op. cit.*

9. Thibaudot F., *op. cit.*

10. MSA, 2016, *Bilan 2015 : l'emploi des salariés agricoles orienté à la baisse*, Coll. Synthèses, MSA.

Au 1^{er} janvier 2015, les salariés représentaient 34 % des actifs présents sur les exploitations agricoles et 22 % environ de l'ensemble des actifs agricoles relevant de la MSA (figure 2).

Figure 2 - Répartition des actifs relevant du régime agricole selon leur statut (rouge : non salariés, bleu : salariés) et/ou leur secteur d'activité au 1^{er} janvier 2015



Source : d'après MSA, 2016, *Chiffres utiles de la MSA, édition 2016*

Diversité d'activités au sein des exploitations, faible mobilité entre secteurs et progression de la pluriactivité

Les activités agricoles, très diversifiées, sont recensées et codifiées selon une nomenclature spécifique, composée de 25 classes, allant de l'exploitation traditionnelle au club hippique en passant par les marais salants.

Le secteur « élevage bovin lait », le plus important, regroupe 77 700 chefs d'exploitation en 2015, soit 17 % de l'ensemble. Le deuxième secteur est celui des « cultures céréalières et industrielles et grandes cultures » (77 500 chefs d'exploitation). Viennent ensuite le secteur des « cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage » (59 800) et celui de « l'élevage bovins viande » (56 400). D'une année sur l'autre, en raison de la faible mobilité intersectorielle, l'évolution des effectifs au sein d'un secteur donné vient essentiellement du différentiel entre les entrants et les sortants.

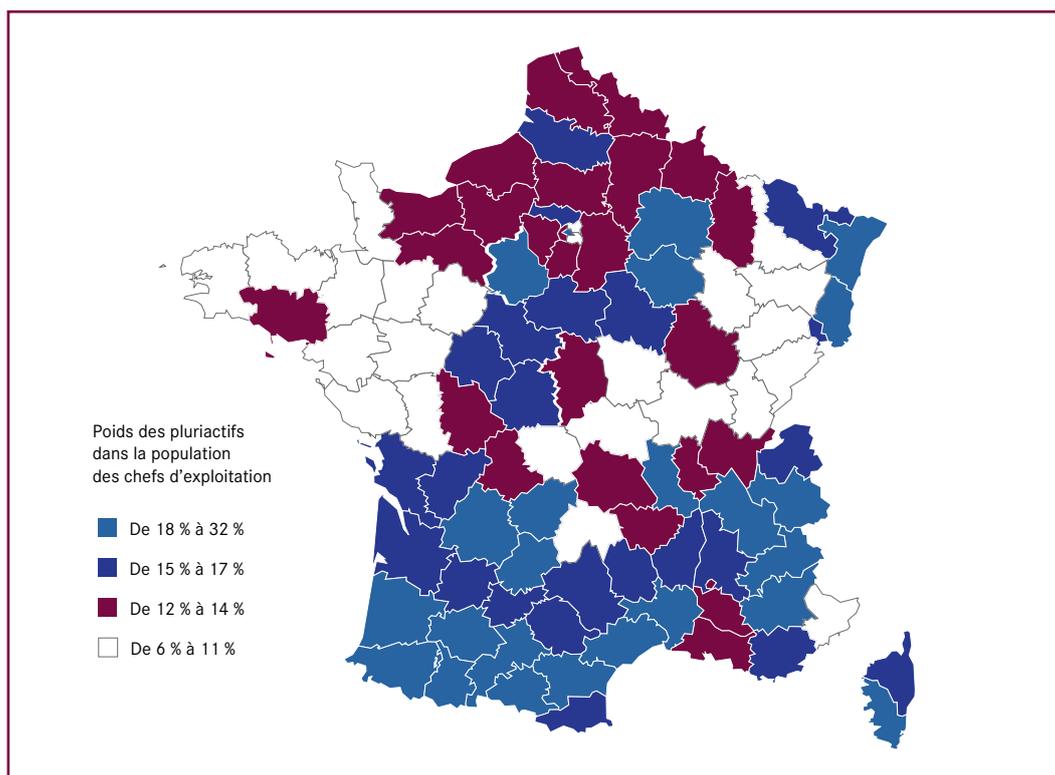
En 2015, la pluriactivité concerne 16 % des chefs d'exploitation, soit près de 75 000 personnes qui perçoivent un revenu d'une activité non agricole en supplément de celui de leur activité agricole. La légère progression du taux de pluriactivité atteste de la recherche accrue d'un autre revenu pour compléter celui issu de la production agricole¹¹. Selon l'étude menée en 2012 par la MSA¹² (71 000 pluriactifs recensés), la majorité des chefs pluriactifs exerce dans les secteurs des cultures céréalières et légumineuses (43 % des pluriactifs), de la vigne et de l'élevage de bovins.

La proportion des chefs d'exploitation agricole pluriactifs est plus élevée dans les régions du sud de la France (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans chacune de ces régions, les pluriactifs représentaient en 2010 au moins 18 % de l'ensemble des chefs d'exploitation (figure 3).

11. MSA, 2016, *op. cit.*

12. Taleng F., 2012, *La pluriactivité dans l'agriculture française en 2010*, Coll. Études, MSA.

Figure 3 - Proportion de pluriactifs parmi les chefs d'exploitation en 2010



Source : d'après MSA, *op. cit*

Ceux qui s'installent le font de plus en plus souvent en dehors du dispositif d'aide et hors du cadre familial

La baisse des installations aidées de jeunes agriculteurs (bénéficiant de la Dotation jeune agriculteur (DJA)¹³ et ayant donc 40 ans au plus) s'est poursuivie au cours de la dernière décennie, accentuant le vieillissement moyen des non-salariés agricoles (figure 4). Les seniors constituent ainsi une part importante des effectifs : 41 % des agriculteurs éleveurs sont âgés de 50 ans ou plus contre 27 % de l'ensemble des personnes en emploi. Les évolutions de l'emploi dans ces métiers, au cours des prochaines années, seront donc très liées aux conditions de transmission et de reprise des exploitations.

Les conditions de travail difficiles, la variabilité et le faible niveau des revenus dans certaines orientations et les contraintes (notamment en élevage) affectent l'attractivité du métier. Le foncier constitue aussi un frein à l'installation, car le prix des terres labourables et prairies naturelles a augmenté de 66 % entre 1997 et 2010, s'ajoutant à la pression urbaine. Autre frein à l'installation, l'attitude critique face aux contraintes administratives et à l'évolution constante des normes, qui impliquent des investissements parfois lourds, particulièrement dans certaines orientations productives (par exemple dans le cas de productions transformées à la ferme). Ce sont des facteurs majeurs à prendre en compte pour le renouvellement des chefs d'exploitation et la pérennité des entreprises.

Au cours de l'année 2014, 12 900 personnes se sont installées en tant que chef d'exploitation agricole, dont les deux tiers ont 40 ans et moins¹⁴. Les nouveaux installés sont plus souvent pluriactifs que la moyenne : 32 % des 40 ans et moins et 37 % des plus de 40 ans, contre 16 % en moyenne pour l'ensemble des agriculteurs (voir au-dessus). Le maintien de revenus complémentaires traduit souvent un processus progressif d'installation. De plus en plus d'installations se font sous formes sociétaires (56 %). Par exemple, en 2014, 46 % se sont faites en EARL et GAEC. Par ailleurs, les deux tiers des installations sont réalisés en grandes cultures, lait, polyculture, viticulture et viande bovine. Enfin, les femmes s'installent en général plus tard que les hommes et elles ne constituent que 22 % des installations aidées alors qu'elles représentent plus de 40 % des nouveaux exploitants.

À l'occasion du recensement général de l'agriculture de 2010, les chefs d'exploitation de 55 ans et plus ont été interrogés sur leur succession¹⁵. Alors qu'un quart des terres cultivables en 2010 devrait être transmissible en 2017 (compte tenu d'un âge de départ en retraite de 62 ans), seulement un tiers des chefs d'exploitation susceptibles de cesser leur activité

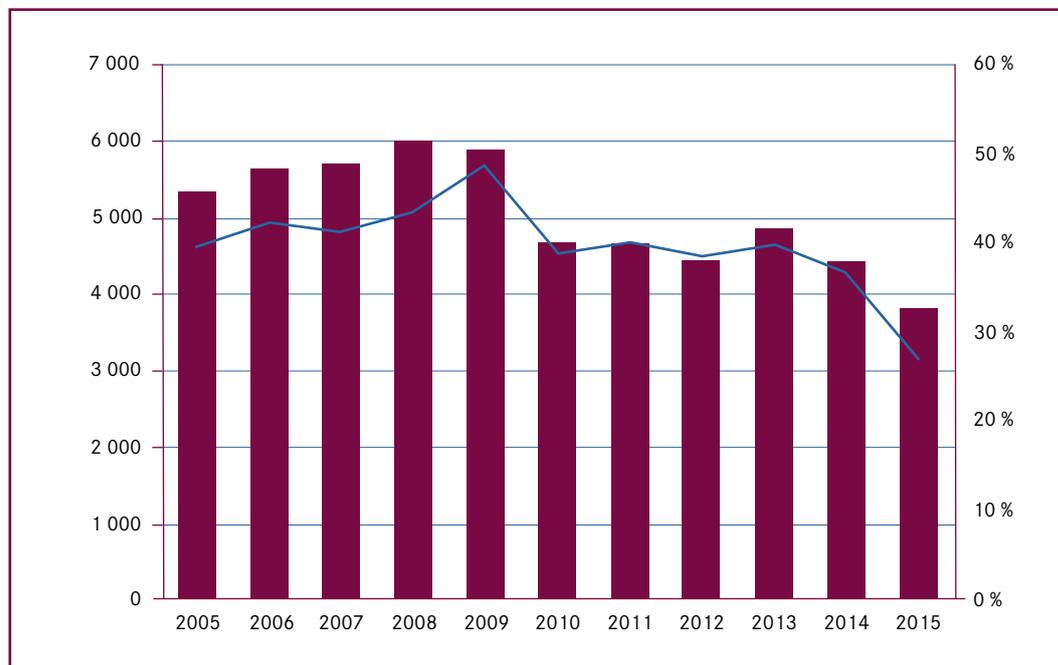
13. Données administratives sur les installations bénéficiant de la dotation jeune agriculteur issues du logiciel Osiris, traitées et diffusées par le ministère de l'Agriculture et l'Agence de services et de paiement (ASP).

14. MSA, 2015, *Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2014*, coll. Infostat.

15. Lerbourg J., 2015, *La transmission des exploitations*, Coll. Agreste *Les Dossiers*, n°29, MAA, Paris

au cours des 7 années suivantes avait identifié un successeur. Et dans ce cas, il s'agissait généralement (plus de 75 % des situations) d'un membre de leur famille. Dans les faits, au moment de passer effectivement la main, les repreneurs sont de plus en plus souvent sans lien familial avec le cédant : la proportion de repreneurs hors cadre familial parmi les bénéficiaires de la DJA est de 28 à 30 % depuis 2000, et en hausse sur longue période.

Figure 4 - Évolution du nombre (en bordeaux) et de la proportion dans l'ensemble des installations (en bleu) des installations aidées, bénéficiant de la dotation jeune agriculteur

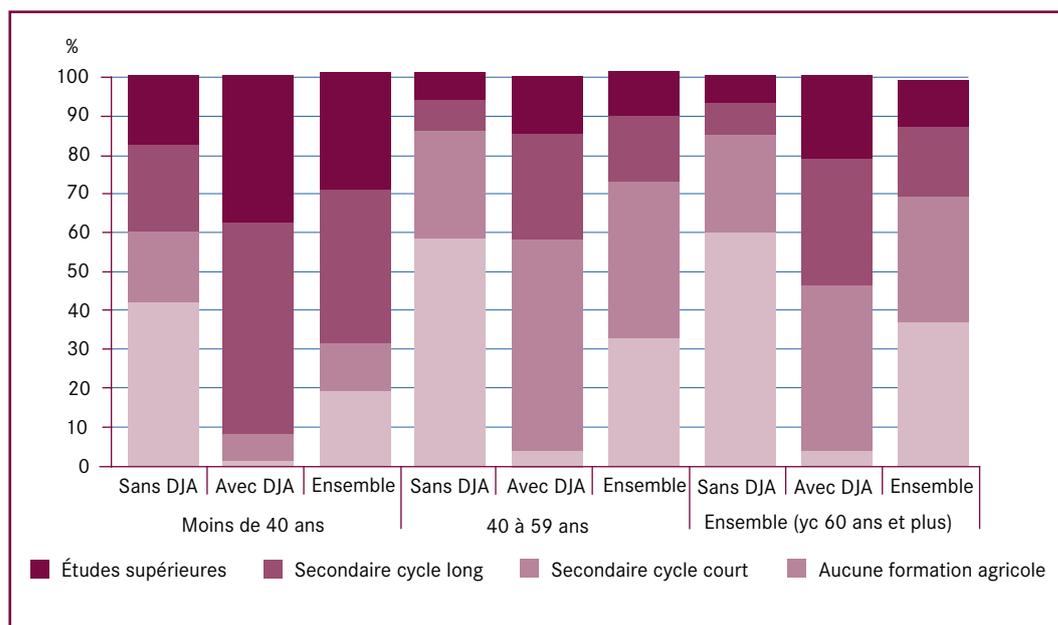


Source : données ASP-MAA et MSA, calculs de l'auteure

L'élévation du niveau de formation des exploitants agricoles

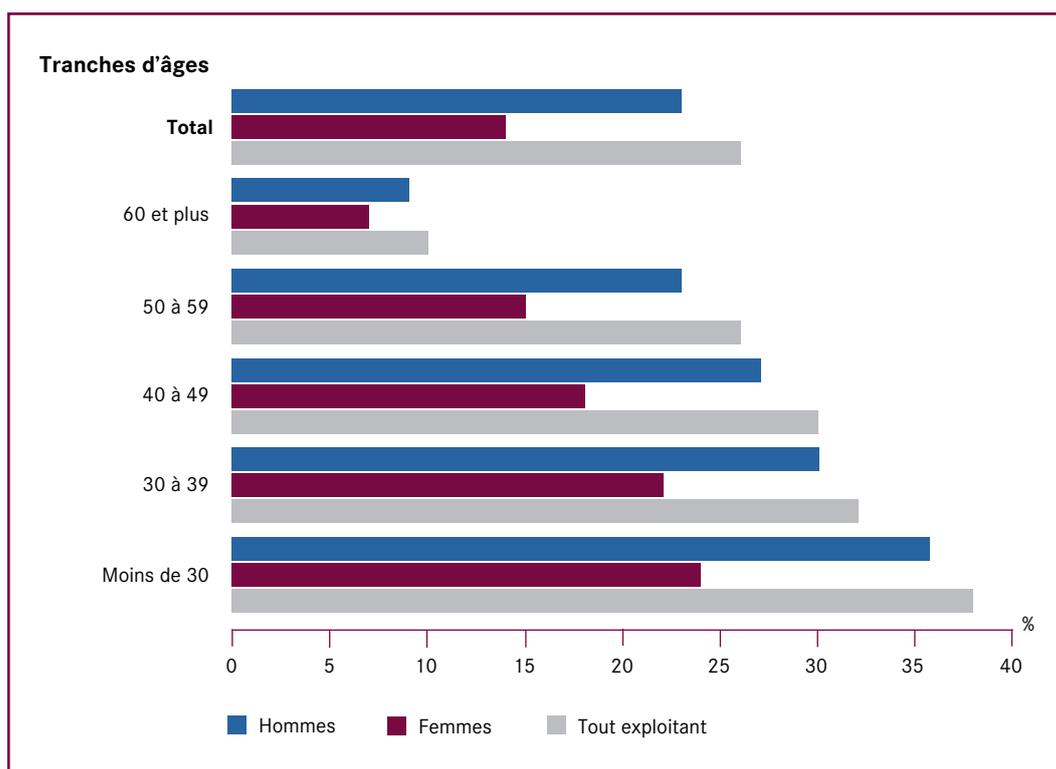
Comme pour le reste de la population, le niveau de formation initiale des chefs d'exploitation agricole s'est sensiblement élevé au fil du temps. Celui des bénéficiaires de la DJA est plus élevé, en lien avec le relèvement régulier du niveau de formation minimal attendu pour bénéficier de la DJA (figure 5).

Figure 5 - Niveau de formation agricole des exploitants agricoles en fonction de leur âge et de leur mode d'accès au métier (installation aidée ou non)



Source : Masero J., 2016, *La formation des exploitants agricoles*, Coll. Agreste Primeur, n°335, MAA

Figure 6 - Part (en % de la catégorie) des exploitants ayant suivi une formation professionnelle au cours des 15 derniers mois en 2013, selon le sexe et l'âge



Source : Masero J., 2016, *La formation des exploitants agricoles*, Coll. Agreste Primeur, n° 335, MAA

En 2013, un quart des non-salariés agricoles ont bénéficié d'une formation continue (figure 6). Le recours à la formation est plus fréquent chez les plus jeunes et chez les hommes.

Ces constats sont confirmés par les données sur les formations financées par le fonds Vivéa en 2015. Si 16,4 % des chefs d'exploitation agricole ont bénéficié d'une formation¹⁶ en 2015, on observe des variations importantes selon le sexe, l'âge ou le type d'exploitation. Ainsi, les femmes se forment moins que les hommes (13,8 % contre 17,5 %), et les plus jeunes s'inscrivent plus volontiers que leurs aînés (35 % des moins de 30 ans ont suivi une formation en 2015, contre 11 % des plus de 50 ans). Enfin, les éleveurs recourent plus souvent que la moyenne à la formation continue : 19 % des éleveurs de porcs ou de bovins et 18 % des agriculteurs en polyculture-élevage ont suivi une formation en 2015.

Un métier de plus en plus exigeant en compétences

Alors qu'un nombre encore important d'agriculteurs est éloigné de la formation continue, plusieurs axes de développement des compétences peuvent être identifiés au regard des évolutions économiques et techniques des activités agricoles :

- la recherche d'efficacité et de compétitivité à travers un pilotage et une gestion rigoureuse de l'entreprise ;
- la nécessité d'anticiper les risques (volatilité de prix, aléas climatiques, crises sanitaires, filières en difficulté) et de les intégrer à la stratégie et au pilotage de l'entreprise ;
- la recherche de valeur ajoutée à travers des circuits de commercialisation de proximité, la valorisation des productions existantes (labels, agriculture biologique, cahiers des charges, etc.), de nouvelles productions ou de nouveaux services ;
- la réponse aux défis environnementaux et climatiques, en alliant performances économique, environnementale et sociale.

16. Les données sur la formation continue ont été fournies par le fonds d'assurance formation Vivéa.

Prospective de la variable

Hypothèse 1 : l'homme orchestre

La baisse relative des prix agricoles, leur forte volatilité sur les marchés mondiaux, le tassement des exportations agroalimentaires, la concurrence accrue avec certains pays européens sur l'offre banalisée, tout cela conduit l'agriculture française à se réorienter vers des marchés plus spécialisés, différenciés et territorialisés. Dans ce contexte, les producteurs s'adaptent le plus précisément possible aux demandes des consommateurs et, en retour, bénéficient d'une meilleure rémunération de leurs produits. À l'écoute de leurs « clients », ils se tournent de plus en plus souvent vers la transformation et la vente directe.

Les sociétés unipersonnelles dominent, dans une recherche de valorisation du lien de proximité et de maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur « de la fourche à la fourchette ». Au-delà de la production agricole, les chefs d'exploitation développent la fourniture de services non agricoles : entretien des espaces publics pour le compte des collectivités territoriales, production d'énergie renouvelable en valorisant les toitures ou le foncier à faible potentiel, éducation à la nature, agrotourisme, etc.

L'exploitation est au cœur de multiples activités, qui exigent de l'agriculteur de combiner plusieurs domaines d'expertise : agronomie, transformation, marketing, maintenance, numérique, communication, etc. À l'inverse, plutôt que la diversification, certains chefs d'exploitation font le choix de la pluriactivité afin de dégager un complément de revenu, et surtout une plus grande régularité.

Hypothèse 2 : le manager

La difficulté de trouver des repreneurs et la recherche de rentabilité conduisent à un agrandissement accéléré des exploitations (surfaces, cheptels, etc.), mais également à un élargissement des collectifs de travail, où chacun se consacre à son domaine d'expertise. La division du travail agricole est facilitée par l'émergence de structures importantes, combinant plusieurs activités, fonctionnant comme des ateliers autonomes, éventuellement complémentaires.

Les collectifs peuvent alors s'organiser autour de plusieurs associés, dans des formes sociétaires ou encore autour d'un chef d'exploitation, « patron » d'une équipe large de salariés, ou encore de prestataires indépendants (entreprises intervenant par délégation) coordonnés par un gérant salarié. Diverses formes de sociétés coexistent. Le salariat se développe particulièrement pour les postes qualifiés : techniciens, ingénieurs, etc. Les chefs d'exploitation associés ou gérants sont avant tout des gestionnaires et des négociateurs sur les marchés à terme, au sein des laiteries via leurs organisations professionnelles, avec leurs acheteurs et leurs fournisseurs.

Le pilotage de l'entreprise et le suivi des tableaux de bord de gestion deviennent leur quotidien. La gestion des ressources humaines prend de plus en plus d'importance et la délégation à des prestataires des tâches techniques, pour lesquelles ils ne sont *a priori* pas formés ou, à l'inverse, trop qualifiés, devient une nécessité. Cette externalisation, qui accompagne un recentrage sur le domaine d'expertise, peut toucher à la fois des activités de cœur de métier ou périphériques (juridiques, commerciales, numériques, statistiques, etc.).

La sécurisation du travail, le partage des risques, la complémentarité des compétences sont des atouts importants.

Hypothèse 3 : l'employé

Le foncier agricole devient un enjeu de plus en plus important, y compris au plan international. Dans ce contexte, le prix toujours plus élevé des terres s'impose comme une barrière à l'installation des agriculteurs, alors même que l'agrandissement de ces exploitations est l'une des voies les plus prisées pour dégager une certaine rentabilité. En effet, la baisse des prix des matières premières agricoles et leur volatilité favorisent la recherche d'économies d'échelle et l'industrialisation de la production agricole.

Les exploitations se rapprochent statutairement des entreprises des autres secteurs de l'économie, avec une gouvernance (administrateurs) qui se distingue de la direction opérationnelle. Les capitaux extérieurs (entreprises de l'aval, grande distribution, fonds de pension, investisseurs étrangers, etc.) deviennent courants et les chefs d'exploitation sont de plus en plus salariés d'entreprises au sein desquelles ils ne sont plus forcément majoritaires en parts sociales.

La perte d'autonomie est grande pour les chefs d'exploitation qui ne sont plus décideurs majoritaires et qui travaillent désormais pour les actionnaires des exploitations, recherchant rentabilité et placements sécurisés ou s'assurant la maîtrise de la chaîne de valeur de l'amont à l'aval.

L'agriculteur est alors avant tout un expert dans le domaine de la production agricole, fortement spécialisé, capable d'encadrer des salariés mais également de travailler dans un cadre budgétaire et stratégique fixé par les investisseurs.

Hypothèse 4 : le sous-traitant

Alors que la défiance s'est installée à l'égard des agriculteurs et de leurs modes de production, le besoin de transparence et de maîtrise de la chaîne alimentaire se traduit par un pouvoir accru de l'industrie de transformation sur ses fournisseurs. La multiplication des labels et des signes de qualité, visant à renforcer la confiance du consommateur, contribue aussi au développement de la contractualisation. L'exercice du métier d'agriculteur devient alors de plus en plus contraint, que ce soit par l'adoption de normes volontaires, visant à certifier des pratiques et une qualité, ou par l'intégration à l'aval, pour sécuriser les approvisionnements de l'industrie ou de la distribution.

Soumis à des cahiers des charges dont il n'est pas en mesure de discuter les termes, le chef d'exploitation endosse l'ensemble des contraintes et des risques, sans autre garantie qu'un débouché pour ses productions dès lors qu'elles respectent bien les critères imposés. Perdant la maîtrise du processus de production, ses marges de manœuvre sont réduites. Bien qu'indépendant par son statut, il se retrouve en situation de sous-traitant, sans même l'avantage d'un salaire régulier.

Si la contractualisation et l'intégration offrent des opportunités pour des jeunes souhaitant s'installer avec un capital limité, les marges de développement restent à la discrétion de la tierce partie. Dans ce contexte, les compétences techniques sont valorisées, mais il s'agit avant tout de bien respecter les consignes données.